

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 1

Artikel: La disparition des forêts en Roumanie et sa cause
Autor: Coulon, Paul de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La disparition des forêts en Roumanie et sa cause.

La Transylvanie doit son appellation aux temps récents encore où ce pays offrait un certain contraste au voyageur émergeant des sombres forêts qui recouvraient les pays forestiers par excellence, la Valachie et la Moldavie d'aujourd'hui.

Actuellement, les rôles sont renversés; réglés par une prudente économie, l'exploitation des forêts hongroises s'est faite et se continue de façon à maintenir la permanence des massifs boisés. Tandis que de son côté des Carpathes, la Roumanie assiste avec une impassibilité orientale au déboisement continu, dont l'œuvre néfaste déjà parachevée pour la région de la plaine et des collines, attaque d'année en année plus profondément les massifs qui, trouvant dans la montagne un certain refuge, conservaient encore les dernières réserves de l'ancienne richesse la plus caractéristique du pays.

Chaque année, en effet, l'observateur le moins attentif peut constater un nouveau recul de la zone boisée. Une excursion d'une journée de la plaine à la montagne lui fera défiler les étapes successives qui ont transformé, en quelques lustres à peine, telle vallée densément boisée, tels pâturages plantureux, tels terrains fertiles, en un ravin désolé, aux pentes chaque année plus arides, rongées et dégradées périodiquement par le caprice et les débordements périlleux d'un torrent hystérique, qu'est devenue la rivière d'antan, aux eaux ci-devant limpides et bienfaisantes, à l'étiage peu variable, régularisé par l'opulente végétation disparue.

Quelle est donc la cause du vertigineux déboisement qui, s'il se continue, aura tôt fait de dénuder la Roumanie dans l'intégralité de son territoire?

Sans doute a-t-il fallu de tout temps et faudra-t-il longtemps encore tirer de la forêt ses richesses, pour les besoins du pays tant que pour ceux de l'étranger.

Sans doute, les exploitations sont elles aujourd'hui conduites avec une énergie et une âpreté qui semblent défier les mesures les plus rigoureuses de conservation. Sans doute l'opinion générale ne cherche-t-elle pas plus loin l'explication des phénomènes calamiteux qui rendra les pentes des Carpathes, en un temps hélas très rapproché, aussi arides et inhospitalières que le sont devenues

celles des Alpes sur leur versant italien, ou de la presque île héliénique, autrefois verdoyantes et qui ne présentent plus que la nudité du rocher et des éboulis d'où toute végétation est irrémédiablement bannie.

En présence, d'une part, des avantages immédiats considérables qui accompagnent l'industrie du bois partout où celle-ci s'installe, amenant avec ses capitaux le travail, l'activité, le bien-être et la civilisation dans des régions perdues, à peine visitées jusqu'alors par quelques pâtres; en présence, d'autre part, de l'éloignement de la menace des dangers précités, l'opinion générale préfère-t-elle sans doute aussi s'occuper de problèmes moins ingrats et abandonne-t-elle volontiers tout intérêt à ce qui lui paraît devoir être classé au rang de l'inévitable.

C'est contre cette apathie, ce renoncement à la lutte que nous voulons aujourd'hui élever notre faible voix, et si nous nourrissons l'espoir d'éveiller quelque intérêt ou de rencontrer quelques défenseurs pour la cause forestière, c'est que, loin de nous opposer à la réalisation des richesses accumulées dans nos forêts séculaires, nous prétendons prouver que ce n'est point l'exploitation industrielle du bois qui produit la déforestation dont souffre le pays, mais que le mal et sa gangrène ont une autre cause.

* * *

Dans les pays dont l'administration est plus anciennement organisée, tels l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Suisse ou la Belgique, le peuplement primitif des forêts n'existe plus et a été remplacé par des peuplements modernes dont l'exploitation est réglée de façon à marcher de pair avec le renouvellement du matériel. La forêt ne présente dans ces pays, non point une mine à exploiter en la tarissant, mais un capital à rendement soutenu et la tâche essentielle du sylviculteur consiste à assurer ce rendement et à l'augmenter.

En Roumanie, les forêts dont l'exploitation attire dans le pays tant de capacités, d'énergies, de capitaux, contiennent un matériel accumulé par des siècles d'oubli et dont la réalisation, pour amortir le coût des travaux d'approche et d'utilisation, doit s'opérer brutalement, en une seule fois.

La forêt une fois rasée, il advient le plus souvent (ou mieux dire toujours) qu'un incendie qui s'allume aux débris des coupes,

détruit tout ce qui pouvait rester de végétation, apparente ou latente (germes et souches enfoncés dans le sol). Malgré ce fléau, cependant, l'existence de la forêt dans les Carpathes ne serait point compromise. Le sol y est, en effet, si fertile, le climat si propice, qu'il suffit d'abandonner à elles-mêmes les parties ravagées, pour qu'en 10 ou 15 ans tout au plus, elles aient constitué un tapis, puis un manteau de végétation. Sur le sol carbonisé s'acclimatent, en premier lieu, les ronces, les sureaux, les sorbiers et autres bois blancs; puis viennent les bouleaux et à l'abri de ceux-ci, enfin, le sapin et le hêtre qui formeront le massif définitivement dominant de la nouvelle futaie.

Telle serait toujours la marche des événements et les exploitations les plus brutales et les plus barbares suivies d'incendies comme elles le sont toujours malgré les lois et règlements en vigueur, ne seraient point à redouter, car la forêt bienfaisante, fertilisante et protectrice renaîtrait tôt ou tard, pourvu qu'après la calamité on l'abandonna à elle-même et à ses propres moyens.

Ceci n'est hélas jamais le cas en Roumanie; dès que la forêt est éclaircie, l'herbe pousse et quelque soit le propriétaire, Boyard, Commune, ou Paysan, il cherche à profiter de l'aubaine passagère, en y lançant le mouton, le destructeur le plus radical de toute végétation permanente, mais de la végétation forestière avant toute autre.

C'est aux troupeaux de moutons qu'est due la disparition des forêts; la bergerie refoule d'année en année plus loin du village, la bordure des forêts qui l'enserraient si récemment encore.

A lui seul le mouton se charge facilement de ce travail de ruine et de désolation; mais l'aide de l'homme prête au désastre des bottes de sept lieues et le fait avancer à pas de géant.

Les villages ou corporations de paysans qui possèdent des forêts dans les Carpathes procèdent sans exception de la manière suivante.

Pendant la belle saison, les ayants-droit taillent sans règle, ni contrôle, au gré de la convenance d'un chacun, les résineux dont ils font des planches et des bardeaux qu'ils vendent pour quelques deniers. Malgré l'anarchie et la barbarie du procédé, l'existence de la forêt ne serait par là point compromise, car sous

le couvert des hêtres, essence sans valeur et dès lors respectée, une recrue vigoureuse de résineux s'établit et la forêt rajeunie n'en prospérerait que mieux, assurant la richesse pour la génération suivante.

Mais au paysan d'aujourd'hui la génération de demain importe peu. Malgré le gaspillage, les trésors de bois qu'il a abattus lui ont ramenés quelques sous. Ça lui a permis d'augmenter son troupeau et pour nourrir ce dernier avec le moins de peine il s'y prend par le moyen le plus simple : il défriche une parcelle de forêt (celle dont il a exploité les résineux) en débarrassant tout ce qui subsiste en forêt de végétation (hêtres, recrues de sapin) par le feu, sur les cendres duquel l'herbe nouvelle poussera grassement et le mouton prospérera, régnant dorénavant en maître vigilant et empêchant d'une dent infatigable, à tout jamais la forêt d'y reprendre pied.

Telle est l'œuvre de destruction qui ravage et finira par anéantir la superbe étendue de forêt que la Roumanie possède encore et que des mesures simples pourraient si facilement sauver, à condition d'être rigoureusement appliquées.

Ce beau domaine forestier était il y a vingt ans, sur toute sa sinueuse longueur de 10 à 15 kilomètres plus large, ainsi qu'il est facile de le constater en tous lieux ; vingt ans auparavant cette zone aujourd'hui disparue était probablement du double et vingt ans plus tôt encore, elle devait être du triple.

C'est le mouton qui l'a rongée et dans vingt ans d'ici que restera-t-il donc des massifs d'aujourd'hui ? Quelques rares triages appartenant à l'Etat, un point, c'est tout ! Les domaines forestiers des particuliers, avant tout des communes, envahis par les brebis, ne peuvent résister et doivent fatalement disparaître, à moins qu'une voix autorisée, un bras puissant, n'intervienne pendant qu'il est temps encore, pour barrer l'ogre laineux de toute la zone forestière.

La loi sylvique en vigueur, copiée sur le modèle de celles de pays où l'organisation administrative est plus avancée, ne s'adapte pas aux conditions encore primitives du pays ; elle est par cela même plus réactive qu'efficace ; aussi n'a-t-elle été depuis sa promulgation d'aucun effet pour enrayer le déboisement qui continue avec plus d'intensité que jamais.

Que l'on simplifie cette loi! Que l'on laisse donc les propriétaires de forêts réaliser, gaspiller ou détruire à leur gré, les trésors de matériel ligneux accumulés; cela n'a qu'une importance secondaire; ce n'est pas là que gît le danger, car la forêt n'en sera que rajeunie. Mais, qu'on s'en prenne au véritable destructeur, au mouton! Qu'on le refoule hors de la forêt, hors des pâturages boisés, hors des monts, des ravins et du lit des torrents, afin que la forêt bienfaisante, fertilisante et protectrice puisse sans retard y prendre pied.

Hélas, nous ne nous faisons pas d'illusions, cette mesure si simple ne sera point décrétée; elle serait trop impopulaire, elle atteindrait dans leurs intérêts mesquins, mais immédiats, trop d'électeurs ruraux, dont dépent un gouvernement. C'est aux gros bonnets du village qu'appartiennent les troupeaux et de ne point les ménager coûterait trop, au parti qui s'y risquerait.

Qu'importe que la forêt périclite, qu'aux monts verdoyants succède l'aridité improductive, que le pays soit ruiné pourvu que l'électeur auquel le gouvernement du jour doit son pouvoir éphémère, soit satisfait. Telles sont les exigences de la politique et que peut là contre le cri d'alarme du forestier? Il se perd sans écho.

Paul de Coulon.

Ancien inspecteur des forêts, à Neuchâtel.



Le très vieux arbre de Karasaki au Japon.

Le reliquaire de Karasaki, dédié à la déesse Wakemasa-Hime, date du règne de l'Impératrice Jito (696 après J.), il dépend du grand et très vieux temple de Hiyoshi, situé au pied du Mont Hiyei qui domine le lac de Biwa¹ au bord duquel vit le très fameux pin de Karasaki. Ce doyen des arbres ayant *un état civil* est un *Pinus Thumbergi*, il a été planté par Kotonno-Mitachi Uschimora dans la cour intérieure de sa maison alors qu'il demeurait là à Karasaki, sous le règne de l'Empereur Jomei (629—641 de notre ère). Kotonno avait baptisé son arbre du nom de „Nokika-no-Matsu“ qui veut dire: Le pin qui pousse sous l'auvent de la maison.

¹ D'une superficie égale à celle du Lac Léman.